

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site diaconat.catholique

RENOVATION EN FRANCE DU DIACONAT PERMANENT

Commission Episcopale du Clergé¹

COMITE NATIONAL DU DIACONAT

MARS 1970

¹ Note de la Commission Episcopale du Clergé et des Séminaires, diffusée par le Secrétariat général de l'épiscopat 9 mars 1970 - C.30/70

TABLE DES MATIERES

1. LE CHOIX DES PREMIERS DIACRES FRANCAIS..... 1

2. POURSUITE DE LA RECHERCHE DIACONALE..... 2

Comité National du Diaconat

Mars 1970

Rénovation en France du diaconat Permanent

Les premiers diacres permanents français seront ordonnés au cours du temps pascal de 1970. Leur ordination aura lieu simultanément en trois diocèses : trois des futurs diacres relèvent de Lyon, les autres de Carcassonne et de Dijon. L'événement concerne tous les catholiques de France.

C'est collégalement en effet que l'assemblée épiscopale en avait décidé le principe et confié la préparation au Comité National du Diaconat.

Par cette ordination, le diaconat reprendra sa place dans nos diocèses : sa physionomie apparaîtra plus nettement à travers la personnalité, les engagements et le ministère de chacun des premiers diacres.

1. LE CHOIX DES PREMIERS DIACRES FRANCAIS

1 - Durant les dix premiers siècles de l'Eglise, les diacres ont été les signes de l'esprit de service du peuple de Dieu :

- ministres de la parole, ils avaient mission de préparer au baptême et de conduire à l'eucharistie;
- animateurs du service des pauvres et des malades, ils leur apportaient l'amitié et l'aide fraternelle de la communauté chrétienne ; dans ce but, ils étaient même devenus les gérants des biens de la communauté.

Tout naturellement, dans la célébration liturgique, les diacres avaient leur place particulière, en relation directe avec leur travail quotidien ; ils accueillent les fidèles, annonçaient l'Evangile, participaient à la distribution de l'eucharistie, recevaient les dons des fidèles pour les répartir parmi ceux qui en avaient le plus besoin.

Ces différents aspects du ministère diaconal constituent un tout : les évêques de France entendent bien ne pas les dissocier. Aujourd'hui comme autrefois, les diacres joindront dans un unique ministère, le service de la liturgie, de la parole et de la charité. Mais tout cet ensemble sera marqué par les options définies par l'assemblée épiscopale de 1967 pour une action pastorale qui accorde priorité aux appels que constituent l'incroyance, la misère et le sous-développement.

2 - Cela explique les choix qui aboutissent à la prochaine ordination. Il n'a pas semblé opportun d'appeler au diaconat des hommes qui auraient été de simples animateurs liturgiques chargés seulement de présider l'assemblée chrétienne en l'absence du prêtre, d'y annoncer la parole de Dieu et de distribuer la sainte eucharistie.

Les évêques français marquent leur préférence pour des diacres qui, quotidiennement au contact des hommes grâce à leur situation familiale et professionnelle, puissent en pleine vie témoigner du service que le peuple de Dieu doit rendre aux hommes à l'exemple du Christ. Les premiers diacres ont été choisis en tenant compte de leurs engagements en différents secteurs de la vie des hommes et de leur appartenance à des unités pastorales déjà engagées dans une action missionnaire.

Les diacres permanents participeront ainsi d'une manière qui leur sera propre à l'effort de l'Eglise hiérarchique pour rencontrer l'incroyance et la misère et pour se rendre plus présente au monde. Ils garderont leurs engagements antérieurs compatibles avec le ministère diaconal.

2. POURSUITE DE LA RECHERCHE DIACONALE

Cette première ordination ne mettra pas un terme à la recherche diaconale. Au contraire, elle la stimulera en lui donnant de nouvelles possibilités. Nous en restons au stade de l'expérimentation : de son succès dépendra l'avenir du diaconat permanent dans notre pays.

1 - Aujourd'hui, l'Esprit-Saint fait signe à la communauté chrétienne tout entière pour lui rappeler qu'elle est l'Eglise servante et l'inviter à faire passer plus clairement ce service dans sa vie quotidienne.

Le dialogue avec les incroyants, l'accueil des nouveaux baptisés dans la communauté, l'entraide fraternelle, le souci des pauvres et des malades, la préoccupation des immigrants ..., sont en effet des fonctions diaconales qui incombent à tous les chrétiens et à toutes les communautés du peuple de Dieu. Par leur existence, les diacres doivent en être les témoins, par leur ministère ils en seront les animateurs : leur témoignage et leur apostolat tomberaient à faux s'ils ne trouvaient pas à s'insérer dans une Eglise tout entière diaconale.

Nous souhaitons qu'à l'occasion de leur ordination, ce thème de réflexion soit proposé à l'homélie dans toutes les paroisses et approfondi dans les rencontres de prêtres et de laïcs.

2 - Le diaconat est une forme nouvelle du ministère. Il ne devra donc pas se substituer à l'apostolat des laïcs, dont la mission est précisément de témoigner de l'Evangile et de l'intégrer dans la vie du monde à travers la gérance des choses temporelles. La situation des diacres par rapport aux militants laïcs amènera sans doute des questions analogues à celles posées par les prêtres au travail.

On peut attendre du diaconat permanent un sens renouvelé des ministères ; toutefois, le diaconat devra venir en complémentarité et non en concurrence avec la mission des prêtres. La manière dont le prêtre et le diacre se situent dans la célébration eucharistique peut éclairer leur situation différente dans le ministère de l'évangélisation.

Seule l'expérience des premiers diacres permettra de mieux voir en quoi toutes ces vocations sont différentes et complémentaires. Nous demandons aux unités pastorales et aux mouvements de laïcs qui ont déjà réfléchi à ces sujets avec des candidats au diaconat, de favoriser cette expérience pour faire avancer cette recherche.

3 - La manière dont l'épouse du diacre participera à l'apostolat de son mari aura une grosse importance, tant pour assurer le respect des personnes et des situations que pour favoriser le ministère diaconal.

Mari et femme auront, en effet, à se situer différemment par rapport au diaconat, car l'ordination de l'époux ne changera pas le statut personnel de son épouse dans le peuple de Dieu. Bien comprise, cette distinction sera source d'enrichissement mutuel, même si, en certaines circonstances, l'exercice du ministère peut poser un problème d'équilibre pour le foyer.

C'est pourquoi, on n'admettra des hommes mariés qu'avec le consentement de leur épouse. Ce consentement aura sa pleine valeur dans la mesure où l'épouse aura pu participer à la recherche et partiellement à la formation diaconale de son mari.

4 - En ordonnant les premiers diacres, les évêques de France entrent pleinement dans la perspective conciliaire de la restauration d'un diaconat permanent qui a par lui-même sa signification et sa mission.

Comité National du Diaconat

Mars 1970

Rénovation en France du diaconat Permanent

Ils ont conscience que, par analogie, la situation des nouveaux diacres contribuera à avancer la recherche entreprise par l'Assemblée Evêques-Prêtres de 1969. Mais ils excluent l'intention d'expérimenter à propos des diacres un nouveau statut sacerdotal.

Dans le même esprit, ils souhaitent qu'on ne prenne pas le diaconat comme remède à la crise des vocations presbytérales, mais comme une réponse nouvelle à des besoins nouveaux. Le souci de toute l'Eglise pour le ministère, la vie religieuse et les mouvements de laïcs ne doit en être aucunement altéré.

*

* *

Après dix siècles, le ministère réapparaît chez nous dans l'harmonie de ses ordres : épiscopat, presbytérat, diaconat. Comment penser que ce puisse être indifférent à nos yeux ?

En étant dans nos communautés les témoins vivants d'une Eglise servante et pauvre, puissent les diacres les aider à entrer dans les intentions de Vatican II en devenant plus ouvertes aux besoins des hommes et plus aptes à y répondre à l'exemple du Christ-Serviteur.

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site diaconat.catholique